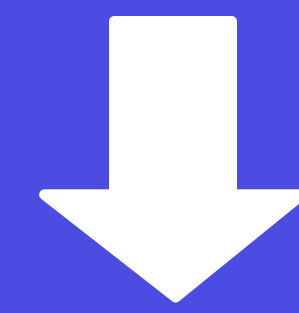
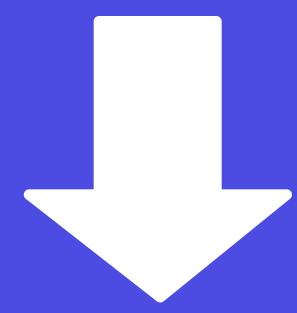


**La plateforme qui
recense les logements
saisonniers pour
favoriser l'attractivité
des offres d'emplois
touristiques**

mes-aides.francetravail.fr

ACCUEILLIR, ORIENTER, ACCOMPAGNER LES SAISONNIERS



Dans le cadre du plan Destination France et du plan pour les saisonniers, les acteurs publics, les branches professionnelles et entreprises du tourisme se mobilisent autour d'actions concrètes pour développer les métiers du tourisme. La feuille de route jusqu'en 2025 pour l'emploi des saisonniers s'articule autour de 3 objectifs :

1 Mieux accueillir, orienter et accompagner les saisonniers

2 Recruter et former

3 Faciliter le logement des saisonniers grâce à la création d'une plateforme sur le site [Mes aides](#), développé par France Travail, qui intègre les offres de location de logements disponibles pour les saisonniers, notamment dans les parcs publics, associatifs et sociaux, pour permettre aux saisonniers de trouver plus facilement et plus rapidement des logements à prix raisonnables

(cf. Instruction D23-022 856 du 14/11.2023 relative au déploiement d'une offre de logement pour les saisonniers dans le tourisme)

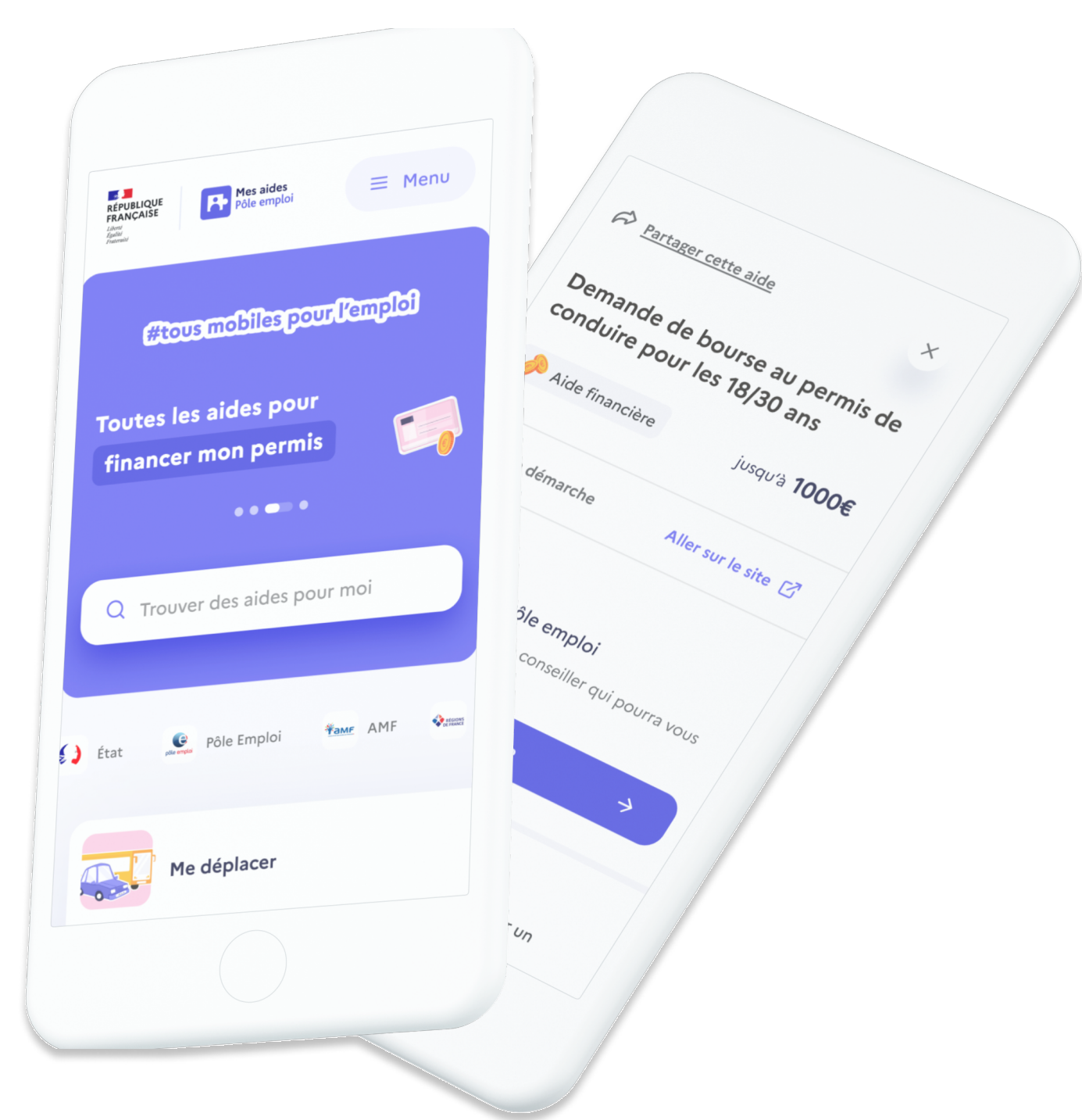
Mes aides permet d'afficher toutes les solutions de logements mis à disposition des saisonniers du tourisme de votre région sous la forme d'un catalogue facile d'accès avec une recherche géographique.

Nouveauté saison 2024 !

Pour favoriser l'accueil et la mobilité des chercheurs d'emplois saisonniers éloignés des zones touristiques, le logement est un levier d'attractivité essentiel.

Exemples de logements à référencer (liste non exhaustive) :

- Internats scolaires et universitaires
- Résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS)
- Résidences sociales jeunes actifs (RSJA)
- Foyers de jeunes travailleurs (FJT)
- Logements sociaux pour jeunes salariés de moins de 30 ans
- Solution de logement proposée par une collectivité, Action logement, CDC ...



Tout candidat à une offre d'emploi saisonnier peut compléter sa candidature en consultant sur le site les hébergements recensés à proximité, et contacter directement la structure d'hébergement (mail, téléphone, site internet).

Offre d'emploi → Logement → Candidature → Emploi !

Après un démarrage en région Bretagne, le site étend le catalogue pour la saison 2024 aux autres régions touristiques de France.

Vous proposez des solutions d'hébergement pour les saisonniers gratuitement ou à tarif modéré ?

Vous avez déjà signé des conventions ou des partenariats locaux (collectivités territoriales, Maisons des saisonniers, CROUS, lycées avec internat, Chambre de Commerce, etc) ?

Pour accroître la visibilité des solutions opérationnelles proposées sur votre territoire, attirer de nouveaux profils dans les métiers du tourisme, et mieux répondre aux besoins des professionnels :

Référenciez dès maintenant les offres de logements saisonniers sur le site mes-aides.francetravail.fr !

Pour référencer un logement, c'est facile grâce au formulaire accessible via ce [lien](#) ou au QR code ci-dessous :



Pour une information claire et complète auprès des futurs salariés saisonniers 2024, contactez l'équipe Mes aides !

contact@mes-aides.pole-emploi.fr